PÉDAGOGIES ALTERNATIVES ET **SYNDICALISME**

COOPÉRER POUR TRANSFORMER NOTRE QUOTIDIEN



La coopération est à l'ordre du jour dans le combat syndical comme dans les programmes scolaires, donc tout va bien?

Cet appel de l'institution à travailler ensemble sonne curieusement dans une société où l'individualisme libéral est le seul modèle proposé pour se vivre libre, dans nos lieux de travail où les collectifs sont en voie de désintégration. Car des guestions restent en suspens : coopérer pourquoi et dans quel but? Et comment coopérer quand on cherche à mettre valeurs et pratiques émancipatrices en cohérence ?

L'histoire des pratiques syndicales et pédagogiques d'émancipation montre bien que la coopération n'est pas un processus « bisounours », sans contradictions: entre l'individuel et le collectif, entre l'exigence d'égalité et la volonté de liberté, entre le projet coopératif et le trajet pour y aboutir.

Obstacles, impasses, situations-problème ne manquent pas ... mais les expériences de coopérations visant à transformer notre quotidien non plus, heureusement!

JEUDI 12 JANVIER 2017

9h Accueil et inscription aux ateliers

9h15 Plénière : « Coopérer, c'est classe? » Le discours institutionnel face à notre vision de la coopération.

Interventions de Jeanne Dion (GFEN), du collectif pour un collège coopératif à Aubervilliers, d'enseignant-es de classes multi-ages dans le 1er degré.

Débat.

10h30 *Pause*

10h45 Ateliers - première session

12h45 Repas partagé

14h30 Ateliers -deuxième session

16h30 Troc de trucs

VENDREDI 13 JANVIER 2017

9h Accueil et inscription aux ateliers

9h15 Ateliers - troisième session

11h15 Pause

11h30 Ateliers autogérés

12h30 Repas partagé

14h15 Plénière : « La coopération dans le mouvement social »

Intervenant-es et débat

Un exemple de lutte inter-catégorielle dans un lycée du 93 - la coopération dans le mouvement ouvrier, par un militant de l'Union Syndicale Solidaires - intervention de membres de la commission « Quelle école ? » de la fédération SUD éducation

15h30 Troc de trucs



Repas partagé le midi

Amenez vos spécialités, ou un peu d'argent pour les courses collectives qui auront lieu dans la matinée.



Liste des ateliers et modalités d'inscription au verso

Bibliothèque du stage

Une bibliothèque collective sera mise en place. N'hésitez pas à y participer en amenant vos ouvrages de référence.

Troc de trucs

Un espace sera ouvert durant tout le stage pour partager nos documents, notre matériel de classe.

Des ordinateurs seront disponibles, amenez votre clé USB!

Les ateliers autogérés

Comme l'année dernière, une plage horaire est prévue pour l'organisation d'ateliers par les stagiaires. N'hésitez pas à préparer quelque chose, à amener votre matériel de classe, vos documents et vos questionnements.

LES ATELIERS

- ✔ Débuter en pédagogie Freinet par le texte libre
- ✓ Les institutions d'une classe Freinet : le quoi de neuf, le conseil...
- ✓ Le débat mathématique libre : apprendre à penser dans un groupe
- Coopérer avec les différences dans une classe multi-age
- Des classes coopératives en collège
- Le travail dans la pédagogie - l'exemple du lycée professionnel

- ✔ Agir contre les violences sexuelles à l'école
- Coopérer pour lutter contre la hiérarchie
- Coopération critique ou critique de la coopération ?
- ✓ La classe inversée : partage de pratique et débat critique
- ✓ Lutte contre les inégalités sociales et pédagogie critique
- Enseigner aux élèves allophones
- ✔ Le théâtre de l'opprimé

Ces ateliers seront animés par des militant-e-s pédagogiques et syndicaux.

COMMENT S'INSCRIRE?

- ✓ En prévenant SUD éducation Créteil
 de votre participation (via notre site),
- ✓ En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale avant le 12/12/2016. Cette demande est à adresser à la rectrice ou au chef-fe d'établissement dans le secondaire, au président-e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président-e de la collectivité pour les agents territoriaux.

Modèle de demande :

A....Le....

M./Mme le/la DASEN s/c de l'IEN

Mme la Rectrice **OU** M. le Président du Conseil Général/Régional s/c du chef d'établissement

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84- 474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 12 et 13 janvier 2017 à Créteil, sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.

SE FORMER, UN DROIT!

Chaque fonctionnaire ou agent-e nontitulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.

La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contactez le syndicat!

L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

UNE QUESTION? CONTACTEZ SUD ÉDUCATION 93:

01.55.84.41.26 contact@sudeducation93.org

PLUS D'INFORMATIONS PROCHAINEMENT SUR: